



Délai indemnisation suite sinistre incendie

Par **toto100**, le **30/05/2018** à **14:49**

Bonjour,

suite à un sinistre d'une grange causée par un feu déclenché par le voisin, l'assurance fait trainer le remboursement (plus de 2 ans !) au motif qu'il ne pourront nous régler que lorsque l'assureur du fautif sera d'accord avec le montant réclamé : est-ce normal alors qu'il existe normalement un contrat de réassurance permettant à notre assurance de nous régler puis de se retourner vers l'assurance du fautif ?

Merci

Par **chaber**, le **30/05/2018** à **15:32**

Bonjour

[citation] l'assurance fait trainer le remboursement (plus de 2 ans !)[/citation] en matière d'assurances il y a prescription biennale pour réclamer l'indemnisation de votre assureur.

L'avez-vous interrompue?

les dommages sont-ils importants?

Aviez-vous engagé un expert d'assuré?

Votre assureur, puisque son expert n'est pas d'accord avec l'assureur adverse, aurait dû porter l'affaire en justice et demander un expert judiciaire pour évaluer les dommages et la privation de jouissance du bien

Lisez le lien ci-dessous

<http://www.radier-associes.fr/conflit-avec-lassureur/la-prescription/les-modes-d-interruption-de-la-prescription-biennale-article-l-114-2/>